

MONSEIGNEUR NOËL SIMARD
par la miséricorde de Dieu et la grâce du Siège apostolique
Évêque de Valleyfield

aux prêtres et aux fidèles de tout le diocèse

Salut et bénédiction dans le Seigneur

DÉCRET

permettant la célébration du sacrement du pardon avec absolution collective pendant le Temps de l’Avent 2023

CONSIDÉRANT que le recours au seul mode ordinaire de célébration du sacrement du pardon, c’est-à-dire rencontre individuelle un prêtre avec l’aveu des fautes (au moins des fautes graves) suivi de l’absolution, ferait que de nombreux fidèles habitués à se confesser pour se préparer à la fête de la Nativité pourraient être privés, sans qu’il y ait faute de leur part, de la grâce d’un sacrement qui leur apporte paix et sérénité devant Dieu et devant leurs frères et sœurs ;

CONSIDÉRANT que le Motu Proprio *Misericordia Dei* du saint Pape Jean-Paul II, au n° 4, donne comme exemple de grave nécessité « les conditions de guerre, de météorologie ou d’autres circonstances similaires », et qu’ainsi la présente recrudescence des cas de COVID et d’autres virus peut sans doute être assimilée à une grave nécessité ;

PAR LES PRÉSENTES, nous soussigné, évêque de Valleyfield, ayant jugé que les conditions requises sont remplies et qu’il y a grave nécessité (cf. can. 961, § 2),

1) Autorisons tout prêtre œuvrant sur le territoire du diocèse de Valleyfield à donner aux fidèles l’absolution collective lors des célébrations du sacrement du pardon offertes pendant le Temps de l’Avent 2023.

2) Demandons aux prêtres

- a.** De situer le rite de l’absolution collective au cœur d’une célébration pénitentielle bien préparée comprenant nécessairement une catéchèse courte mais adéquate de ce rite et de son usage ;
- b.** De rappeler que le pardon de toute faute grave nécessite que le fidèle qui en est conscient en fasse absolument l’aveu à un prêtre lors d’une rencontre individuelle suivie d’une absolution individuelle.
- c.** D’offrir, pour les personnes qui le désirent, le mode ordinaire du sacrement, soit la rencontre individuelle avec un prêtre.

Donné à Salaberry-de-Valleyfield, sous notre seing et le contresing du chancelier, le troisième jour du mois d’octobre de l’année deux mille vingt-trois.



✠ M^{sr} Noël Simard
Évêque de Valleyfield



Jean Trudeau, ptre
Vicaire épiscopal et chancelier

Par mandement de M^{sr} l’Évêque
AE 071/2023